

Bénin

2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Bénin a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a lancé une campagne de sensibilisation du public et un programme d'inspection sur les marchés extérieurs de Cotonou, d'Ouando et de Parakou qui ont permis d'identifier 822 enfants qui travaillaient et d'en orienter 77 vers des centres d'accueil ou de les rendre à leurs familles. Il a également créé une cellule interministérielle afin de coordonner les efforts en matière de lutte contre la traite des personnes dans l'ensemble de l'administration et a validé la nouvelle politique nationale de protection de l'enfance. La première dame du Bénin, aux côtés d'autres personnalités, a fait une déclaration à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sur la protection de l'enfance, notamment de la traite, de l'exploitation et du travail des enfants, ainsi que de toutes les formes de violence à leur encontre. Toutefois, au Bénin, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment la production de coton et le concassage du granit. Des enfants font aussi des travaux dangereux comme domestiques et vendeurs des rues. Les ressources limitées affectées à l'application systématique de la législation sur le travail des enfants entravent les actions menées par le gouvernement pour protéger les mineurs des pires formes de travail des enfants. Le Bénin ne dispose toujours pas d'un plan d'action national relatif aux pires formes de travail des enfants, et les programmes sociaux visant à lutter contre le travail des enfants ne suffisent pas pour bien s'attaquer à ce problème dans son ensemble.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Bénin, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Instaurer des peines significatives pour les infractions de traite des enfants impliquant l'exploitation par le travail.	2014 – 2017
Application	Dispenser une formation uniforme sur le travail des enfants aux responsables de l'application du droit pénal et du droit du travail. Augmenter les ressources, y compris le nombre d'inspecteurs du travail et d'enquêteurs judiciaires, afin de faire respecter la législation sur le travail des enfants et d'offrir une assistance immédiate aux victimes.	2013 – 2017 2009 – 2017
	Publier des données indiquant si des inspections inopinées sont effectuées, ainsi que sur le nombre d'inspections effectuées sur les lieux de travail, les sanctions imposées et les amendes perçues, les infractions, et les poursuites lancées en la matière.	2009 – 2017
	Accroître les ressources à la disposition des agents de la force publique pour permettre d'enquêter avec efficacité sur les affaires concernant le travail des enfants.	2015 – 2017
Coordination	Prendre des mesures visant à coordonner les efforts menés par le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants et la Commission nationale des droits des enfants en s'assurant que ces deux entités se réunissent et coordonnent leurs mandats. Analyser les données provenant des systèmes nationaux de gestion de l'information et diffuser les résultats à travers tout le pays.	2013 – 2017 2013 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Politiques gouvernementales	Compléter un nouveau plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin.	2010 – 2017
	Veiller à l'intégration des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le Plan du secteur de l'éducation.	2010 – 2017
Programmes sociaux	Accroître l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en veillant à ce que les enfants handicapés puissent aller dans des écoles ordinaires, en assurant la sécurité des enfants à l'école, en fournissant des transports fiables et en augmentant les taux d'enregistrement des naissances.	2010 – 2017
	Mettre en place des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans le travail domestique, l'exploitation sexuelle commerciale et l'agriculture, et surveiller l'avancement de ces programmes et en rendre compte chaque année.	2010 – 2017